

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**Séance du 12 Février 2025**

**Date de la convocation au comité syndical :** 06/02/2025

**Secrétaire de séance :** M. Christian DE BOISSIEU

**Collège intérêts communs :** 32 délégués en exercice **Nombre de délégués présents :** 27 **Nombre de votants :** 28

**Présents :** *Abergement-de-Varey*: M. P DEYGOUT, M. L ROBERT; *Ambérieu-en-Bugey*: M. T DEROUBAIX, M. C DEBOISSIEUX, M. JM RIGAUD; *Ambronay*: M. BA NASSIA, M. F BUFFET; *Bettant*: M. E MAITRE, Mme F ROSTOUCHER; *Château-Gaillard*: M. E VINCONNEAU; *Châtillon-la-Palud*: M. D LAMY, M. P VERNE; *Douvres*: M. C LIMOUSIN, M. G BELLATON; *Oncieu*: M. D JACQUEMIN, Mme G SOUZY; *Saint-Denis-en-Bugey*: M. P COLLIGNON, M. G CAGNIN; *Saint-Jean-le-Vieux*: M. C BATAILLY, M. S MONNET; *Saint-Maurice-de-Rémens*: M. M TISSOT-GUERRAZ; *Saint-Rambert-en-Bugey*: Mme J CANARD, M. G BOUCHON; *Torcieu*: Mme E BARBARIN, M. P COUPRIE; *Vaux-en-Bugey*: Mme F RABILLOU, M F DESMARIS.

**Excusés :** *Ambérieu-en-Bugey*: M. J GUERRY pouvoir à M DEYGOUT; *Ambutrix*: M. D DELOFFRE et M. JC JOBEZ, *Château-Gaillard*: M. JP. THIBAUD; *Bettant*: M. G ROUYER; *Torcieu*: M. G VALERIOTI.

**Absents :** *Saint-Maurice-de-Rémens*: M. E GAILLARD et M. H MORIN

### **Objet : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2025**

M. Le Président indique que la tenue du débat sur les orientations générales du budget, dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci, est obligatoire dans les groupements de Communes comprenant au moins une Commune de plus de 3 500 habitants et ce, conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce débat doit permettre aux délégués de discuter des priorités qui seront affichées au budget primitif 2025.

Le débat d'orientation budgétaire s'effectue sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) présenté ci-dessous, élaboré selon les conditions fixées à l'article L.2121-8 du CGCT et comportant les éléments prévus à l'article D2312-3 de ce même code, à savoir :

- ✓ Les orientations budgétaires envisagées par le SERA sur 2025 concernant les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement,
- ✓ Les engagements pluriannuels du SERA notamment en matière d'investissement,
- ✓ Les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette,

Pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le ROB doit comporter également les informations suivantes :

- ✓ La structure des effectifs
- ✓ Les dépenses de personnels
- ✓ La durée effective de travail

#### **Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu l'exposé du rapport d'orientations budgétaires,  
Après plusieurs échanges et débats,

⇒ **Prend acte** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires du budget 2025.

Fait et délibéré le 12/02/2025  
Thierry DEROUBAIX, Président

La présente délibération sera notifiée à Mme la Préfète de l'Ain.  
La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.  
Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception en préfecture  
001-250101839-20250217-D-2025-013-DE  
Date de réception préfecture : 17/02/2025